

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6262>



# La bivalence, c'est non !

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : samedi 23 octobre 2021

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Une réunion en distanciel a été organisée le 7 octobre par la DAFOP, en lien avec la DIRH et les corps d'inspection, à destination des TZR de mathématiques non affectés à l'année.

Durant cette réunion, des propos étonnants de la part des IPR ont été entendus puis rapportés par les collègues qui ont participé à cette réunion : il a été notamment question de bonification de points pour les TZR de mathématiques qui accepteraient d'enseigner en physique-chimie.

## Les projets du rectorat

Le SNES-FSU s'est adressé au rectorat pour connaître la réalité de ses intentions. Il nous a été répondu par écrit que « dans le contexte où les ressources de remplacement en mathématiques sont excédentaires par rapport aux besoins, » un plan de formation « sur la base du volontariat » permettrait aux professeurs de mathématiques « d'assurer des missions de suppléances ou de remplacement dans des disciplines connexes aux mathématiques » ( physique-chimie en voie générale et maths-sciences en voie pro).

## Un dispositif basé sur le volontariat

Le rectorat rappelle que nul ne doit être menacé ni contraint par son chef d'établissement ou son IPR d'accepter la bivalence. Aucune sanction n'est prévue pour ceux qui la refuseraient. Heureusement !

## La position du SNES-FSU

Le SNES-FSU recommande aux collègues tentés par un tel dispositif de bien réfléchir avant de s'y engager. Respecterions-nous les élèves, leurs familles, notre profession même, si nous acceptions d'enseigner une discipline pour laquelle nous n'aurions reçu qu'une formation à la va-vite ? Formation qui ne saurait évidemment remplacer le savoir disciplinaire des collègues titulaires du CAPES Physique-Chimie. On ne s'improvise pas enseignant d'une discipline qu'on ne maîtrise pas, surtout avec un public scolaire de plus en plus hétérogène.

Les suppressions de postes de ces dernières années, et la réforme du lycée, ont créé cette situation où de nombreux TZR de mathématiques se retrouvent sans affectation à cette rentrée 2021, et le rectorat tente de pallier cet état de fait, au mépris de la qualité des enseignements.

Les règles de mouvement sont établies dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion Académiques (LDGA), qui, à ce jour, ne mentionnent aucune bonification en ce sens, bonification qui ne pourrait être supérieure aux bonifications légales (rapprochement de conjoints...). Par ailleurs, promettre des bonifications au mouvement intra-académique aux collègues qui accepteraient la bivalence entraînerait de fait un traitement inéquitable des collègues TZR d'une même discipline.

L'intervention du SNES-FSU a permis une réponse rapide du rectorat, et des garanties sur les modalités de ces suppléances dans une autre discipline. N'hésitez pas à nous contacter si ces garanties n'étaient pas respectées.